

La Fondation Fransaskoise

États Financiers

le 31 août 2010



Hounjet/Tastad/Harpham

Certified General Accountants | Comptables Généraux Accrédités

LA FONDATION FRANSASKOISE

LE 31 AOÛT 2010

TABLE DE MATIÈRES

	<u>Page</u>
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	2
Solde des fonds	3
État de l'évolution de la situation financière	4
Bilan	5
Notes afférentes aux états financiers	7

Hounjet/Tastad/Harpham

Certified General Accountants | Comptables Généraux Accrédités

1633A Quebec Ave.
Saskatoon, SK S7K 1V6
306.653.5100 Fax-306.653.5141
www.hth-accountants.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de:
La Fondation Fransaskoise

Nous avons vérifié le bilan de La Fondation Fransaskoise au 31 août 2010 et les états de résultats et solde des fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans nombreux organismes de bienfaisance, la fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la fondation et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'insuffisance des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avons été en mesure de vérifier l'intégralité des dons mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 août 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Hounjet Tastad Harpham

Saskatoon (Saskatchewan)
le 4 novembre 2010

COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS

hth
CGA

LA FONDATION FRANSAKSOISE
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
RECETTES		
Commanditaires	15 300 \$	15 050 \$
Campagne de financement	89 925	164 111
Revenus (pertes) sur placements (Note 2)	<u>42 936</u>	<u>(1 004 397)</u>
	<u>148 161</u>	<u>(825 236)</u>
DÉPENSES		
Prélèvements de fonds		
Affranchissement	911	1 025
Contractuel	3 600	13 200
Déplacement	1 526	2 924
Divers	-	(40)
Hébergement	1 175	1 572
Honoraires	-	270
Location de salles	209	125
Papeterie et impression	354	499
Photocopies	-	371
Publicité et promotion	3 528	3 096
Repas	922	353
Téléphone, télécopieur et internet	-	68
	<u>12 225</u>	<u>23 463</u>
Administration		
Frais bancaires	64	508
Frais d'intérêts	2 805	31 109
Frais de réunions	980	271
Vérification	4 988	8 114
Coût d'administration - CCS	-	500
	<u>8 837</u>	<u>40 502</u>
Distributions		
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	(200)	1 900
Bourses - Fondation de la Radio	-	(4 500)
Bourses - Fonds Gaudet	-	900
Bourses - Fonds LeBlanc	-	(1 500)
Octrois - Francothon	-	16 044
	<u>(200)</u>	<u>12 844</u>
	<u>20 862</u>	<u>76 809</u>
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>127 299 \$</u>	<u>(902 045) \$</u>

(voir notes afférentes)



LA FONDATION FRANSASKOISE
SOLDE DES FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

	<u>Solde au début de l'exercice</u>	<u>Surplus</u>	<u>Solde à la fin de l'exercice</u>
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	28 097 \$	22 446 \$	50 543 \$
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise	10 856	779	11 635
Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	11 663	887	12 550
Fonds de la Corporation du Collège Mathieu	10 335	1 011	11 346
Fonds de la Fondation du Collège Mathieu	10 195	1 151	11 346
Fonds de la radio communautaire de Regina	10 189	1 581	11 770
Fonds de la Radio Française en Saskatchewan	143 866	12 222	156 088
Fonds du village urbain de Saskatoon	38 684	36 417	75 101
Fonds Gaudet	14 028	1 181	15 209
Fonds général (Note 3)	73 401	34 016	107 417
Fonds LeBlanc	42 988	4 134	47 122
Fonds Marcel Moor	12 556	3 376	15 932
Fonds Mercure	8 252	832	9 084
Fonds Raymond Marcotte	15 140	1 336	16 476
Fonds Vézina	<u>15 821</u>	<u>5 930</u>	<u>21 751</u>
	<u><u>446 071</u></u> \$	<u><u>127 299</u></u> \$	<u><u>573 370</u></u> \$

(voir notes afférentes)



LA FONDATION FRANSAKSOISE
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
LIQUIDITÉS PROVENANT DE (AFFECTÉES AUX)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Surplus (déficit) de l'exercice	127 299 \$	(902 045) \$
Différences nettes de fonds de roulement:		
Comptes à recevoir	(229)	(243)
Intérêts courus	(577)	535
Frais payés à l'avance	50	(50)
Comptes à payer	-	1 856
Bourses à payer	-	(55 000)
Octrois à payer	-	(30 000)
Revenus reportés	(7 000)	7 000
Options	(38 000)	38 000
	<u>81 543</u>	<u>(939 947)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution des investissements	661 754	2 018 342
Diminution d'hypothèque à recevoir	1 780	25 001
	<u>663 534</u>	<u>2 043 343</u>
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS NETTES	745 077	1 103 396
DÉCOUVERT À LA BANQUE, au début de l'exercice	<u>(235 232)</u>	<u>(1 338 628)</u>
LIQUIDITÉS NETTES (DÉCOUVERT À LA BANQUE), à la fin de l'exercice	<u>509 845 \$</u>	<u>(235 232) \$</u>
<hr/>		
LIQUIDITÉS NETTES (DÉCOUVERT À LA BANQUE) SONT REPRESENTÉS PAR:		
Encaisse	509 845 \$	569 \$
Comptes à découvert	-	(235 801)
	<u>509 845 \$</u>	<u>(235 232) \$</u>

(voir notes afférentes)

LA FONDATION FRANSASKOISE**BILAN****AU 31 AOÛT 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	509 845 \$	569 \$
Comptes à recevoir	715	487
Intérêts courus	783	206
Frais payés à l'avance	-	50
Partie courante d'hypothèque à recevoir	<u>3 149</u>	<u>2 391</u>
	514 492	3 703
INVESTISSEMENTS (Note 4)	27 500	689 254
HYPOTHÈQUE À RECEVOIR (Note 5)	<u>36 378</u>	<u>38 916</u>
	<u><u>578 370</u></u> \$	<u><u>731 873</u></u> \$

(voir notes afférentes)


 The logo for hth CGA, with 'hth' in a large, bold, lowercase font and 'CGA' in a smaller, uppercase font below it.

LA FONDATION FRANSASKOISE

BILAN

AU 31 AOÛT 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
PASSIF ET SOLDE DES FONDS		
PASSIF À COURT TERME		
Compte à découvert (Note 6)	-	235 801 \$
Comptes à payer	5 000	5 001
Revenus reportés	-	7 000
Options	-	38 000
	<u>5 000</u>	<u>285 802</u>
SOLDE DES FONDS		
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	50 543	28 097
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise	11 635	10 856
Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	12 550	11 663
Fonds de la Corporation du Collège Mathieu	11 346	10 335
Fonds de la Fondation du Collège Mathieu	11 346	10 195
Fonds de la radio communautaire de Regina	11 770	10 189
Fonds de la Radio Française en Saskatchewan	156 088	143 866
Fonds du village urbain de Saskatoon	75 101	38 684
Fonds Gaudet	15 209	14 028
Fonds général (Note 3)	107 417	73 401
Fonds LeBlanc	47 122	42 988
Fonds Marcel Moor	15 932	12 556
Fonds Mercure	9 084	8 252
Fonds Raymond Marcotte	16 476	15 140
Fonds Vézina	21 751	15 821
	<u>573 370</u>	<u>446 071</u>
	<u>578 370</u> \$	<u>731 873</u> \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, Administrateur

_____, Administrateur

(voir notes afférentes)



LA FONDATION FRANSKOISE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 AOÛT 2010

La fondation est incorporée par loi d'intérêt privé sanctionnée le 11 juin 1998 sous le nom La Fondation Fransaskoise. Cette loi mettait fin à la Fondation de la Radio Française en Saskatchewan, précurseur de La Fondation Fransaskoise et rendit possible la fusion avec le fonds fransaskois de l'Association culturelle franco Canadienne. La fusion a eu lieu le 1 septembre 1998. La fondation issue de la fusion est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada et détient le même numéro d'enregistrement que détenait auparavant la Fondation de la Radio française en Saskatchewan.

Selon 5(2) de la loi de 1998 sur La Fondation Fransaskoise, "Le capital de la fondation peut servir à la réalisation de ses objets et de ses buts, mais ne peut jamais être réduit à moins de 800 000\$".

Le mandat de la fondation est de soutenir des programmes destinés aux Fransaskoises et Fransaskois de la province.

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les politiques suivantes:

Instruments financiers

La fondation classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes: actifs et passifs détenus à des fins de transaction, actifs disponibles à la vente, prêts et créances, actifs détenus jusqu'à leur échéance et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur au moment de leur constatation initiale. Les coûts des transactions sont inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers, sauf dans le cas des éléments détenus à des fins de transactions, qui sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Au cours des périodes subséquentes, l'évaluation dépendra du classement de l'instrument financier.

Les actifs financiers "détenus à des fins de transactions" sont par la suite mesurés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les revenus.

Les actifs financiers "détenus jusqu'à leur échéance" sont par la suite, au besoin, évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette convention comptable a été adoptée en 2008 selon les nouveaux règlements de section 3855 du *Manuel de l'ICCA - Comptabilité*.

2. REVENUS (PERTES) SUR PLACEMENTS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Augmentation (diminution) de la valeur du marché	(70 830) \$	356 056 \$
Dividendes	14 003	38 313
Intérêts	4 135	4 317
Options	(8 887)	3 728
Gain (perte) sur ventes de placements	<u>104 515</u>	<u>(1 406 811)</u>
	<u><u>42 936</u></u> \$	<u><u>(1 004 397)</u></u> \$

LA FONDATION FRANSAKSOISE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 AOÛT 2010

3. FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général inclus, mais n'est pas limité à, certains fonds qui n'ont pas rejoins une somme de 10 000\$ de dons:

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Fonds Conseil culturel fransaskois	8 608 \$	8 292 \$
Fonds École canadienne-française	4 895	4 635
Fonds École Monseigneur de Laval	5 299	4 204
Fonds général	79 350	48 487
Fonds Maillard	1 256	366
Fonds salons du livre fransaskois	4 237	3 767
Fonds solidarité éducation fransaskoise	475	375
Fonds Xavier Gareau	<u>3 297</u>	<u>3 275</u>
	<u><u>107 417</u></u> \$	<u><u>73 401</u></u> \$

4. INVESTISSEMENTS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Les actifs financiers détenus à des fins de transactions (coût d'acquisition de 34 450\$; 2009 - 329 000\$)	27 500 \$	389 400 \$
Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance (coût d'acquisition de 0\$; 2009 - 172 003\$)	-	298 933
Intérêts courus	-	921
	<u><u>27 500</u></u> \$	<u><u>689 254</u></u> \$

5. HYPOTHÈQUE À RECEVOIR

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Une hypothèque à la Fondation Marcel Moor Inc. avec les paiements mensuels de 400\$ compris de capital et intérêt à 5,99%.	39 527 \$	41 306 \$
Moins: versements recevables dans les prochains douze mois	<u>3 149</u>	<u>2 391</u>
	<u><u>36 378</u></u> \$	<u><u>38 915</u></u> \$

6. COMPTE À DÉCOUVERT

Une marge de crédit est autorisée à RBC Dominion Securities. Le montant maximum de la marge de crédit est basé sur la valeur juste des investissements. Le taux d'intérêt est de prime plus 1,75%. Prime était 2,75% au 31 août 2010.

7. IMPÔTS SUR LE REVENU

La fondation est un organisme à but non-lucratif donc n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.